Les sciences humaines
Etude conceptuelle

L'appellation de « sciences humaines » suggère une organisation symétrique du système des sciences : au sein de la catégorie des sciences, qui, toutes, ont l'homme pour sujet, on pourrait distinguer deux sous-ensembles de sciences en fonction de l'objet étudié. Ainsi pourrait-on mettre en série les sciences de la nature, qui étudient les êtres naturels en tout ou en partie (biologie, physique, optique, géologie, paléontologie, éthologie, astronomie…), et les sciences humaines, qui étudient l'homme en tout ou en partie (ethnologie, sociologie, linguistique, psychologie, histoire, économie…). L'homme en effet est cet être, unique dans la nature, que l'on peut considérer aussi bien comme un être soumis au déterminisme naturel que comme un être culturel, capable de se soustraire à la simple légalité naturelle. En conséquence de quoi, écrit Kant dans la « Préface » de son *Anthropologie du point de vue pragmatique*, « une doctrine de la connaissance de l'homme, formulée de manière systématique (anthropologie), peut s'accomplir d'un point de vue physiologique ou d'un point de vue pragmatique. La connaissance physiologique de l'homme vise l'exploration de ce que la nature fait de l'homme, la connaissance pragmatique celle de ce que l'homme, comme être agissant par liberté, fait ou peut faire de lui-même ». Ce que Kant appelle « la connaissance pragmatique » et que nous appelons plus explicitement sans doute les « sciences humaines » constituerait donc le complément nécessaire aux sciences naturelles, en vue d'une connaissance complète, en droit sinon en fait, du monde et de l'homme en particulier.

Le fait que, dans les sciences humaines, l'homme soit à la fois sujet et objet d'étude menace pourtant fortement le parallélisme entre sciences naturelles et sciences humaines : l'étude de l'homme peut-elle prétendre au même degré de scientificité que les sciences naturelles, alors même que la scientificité des sciences naturelles est garantie précisément par leur objectivité, c'est-à-dire par le dualisme de l'observateur et de l'objet ? Le fait qu'on désigne volontiers les sciences naturelles comme des sciences « exactes » ou « dures », et les sciences humaines comme des sciences « molles », est parfaitement révélateur ici du caractère anomal des sciences humaines, visiblement moins « scientifiques » que les sciences naturelles. Le projet même des sciences humaines soulève donc un problème épistémologique grave, pouvant aller jusqu'à faire peser un soupçon d'imposture sur les disciplines qui leur sont associées : les sciences humaines n'étant pas des sciences, au même titre que les sciences naturelles, méritent-elles vraiment l'appellation de « sciences » ? A quelles conditions peut-on justifier cette

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 6 pages.

Culture Générale
Les sciences humaines

appellation ? Quel statut, épistémologique d'abord, philosophique ensuite, doit-on conférer aux sciences humaines ?

I. Il n'y a pas de symétrie possible entre les sciences humaines et les sciences naturelles.

L'affaire semble entendue, si l'on en juge par le point de vue exprimé en la matière par l'anthropologue Claude Lévi-Strauss, dans son article « Critères scientifiques dans les disciplines sociales et humaines » (publié notamment dans *Anthropologie structurale II*) : «Quand on passe aux sciences sociales et humaines (…), le terme « science » n'est plus qu'une appellation fictive qui désigne un grand nombre d'activités parfaitement hétéroclites et dont un petit nombre seulement offrent un caractère scientifique (…). En fait, beaucoup de spécialistes des recherches arbitrairement rangées sous l'étiquette des sciences sociales et humaines seraient les premiers à répudier toute prétention à faire œuvre scientifique, au moins dans le même sens et dans le même esprit que leurs collègues des sciences exactes et naturelles ». Asséné avec force et lucidité, ce jugement peut recevoir un certain nombre de justifications, qui rendront plus claire la nécessaire distinction qu'il faut faire entre « le caractère scientifique » que l'on peut légitimement reconnaître aux sciences humaines, et « le sens et l'esprit » des sciences naturelles, qu'il faut en revanche leur refuser.

La raison la plus évidente qui interdit d'établir un véritable parallélisme entre sciences naturelles et sciences humaines tient naturellement au problème de l'objectivité qu'on signalait dès l'introduction. Alors que la séparation entre l'observateur et l'observé constitue l'un des fondements de l'observation scientifique, les sciences humaines y renoncent purement et simplement, par hypothèse en quelque sorte (c'est-à-dire dans la définition même de leur projet). Les théoriciens des différentes disciplines humaines n'ont pas manqué de contourner cette difficulté en cherchant des succédanés à ce nécessaire dualisme.

Durkheim par exemple a affirmé qu'on pouvait considérer les faits humains comme des choses, et ainsi réintroduire, dans l'investigation sociologique, une salutaire distance entre l'objet et le sujet. Aux yeux du fondateur de la sociologie française en effet, les faits sociaux sont des réalités spécifiques susceptibles d'une approche objective, parce que, en substance, ce sont des faits extérieurs à l'observateur. Pour les observer correctement, celui-ci doit les envisager « comme des choses », étant entendu, explique Durkheim dans la « Préface » à la

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

deuxième édition des *Règles de la méthode sociologique*, qu'est « chose tout objet de connaissance qui n'est pas naturellement compénétrable à l'intelligence, tout ce dont nous ne pouvons pas nous faire une notion adéquate par un simple procédé d'analyse mentale, tout ce que l'esprit ne peut arriver à comprendre qu'à condition de sortir de lui-même, par voie d'observations et d'expérimentations, en passant progressivement des caractères les plus extérieurs et les plus immédiatement accessibles aux moins visibles et aux plus profonds. Traiter les faits d'un certain ordre comme des choses, ce n'est donc pas les classer dans telle ou telle catégorie du réel ; c'est observer vis-à-vis d'eux une certaine attitude mentale. C'est en aborder l'étude en prenant pour principe qu'on ignore absolument ce qu'ils sont, et que leurs propriétés caractéristiques, comme les causes inconnues dont elles dépendent, ne peuvent être découvertes par l'introspection même la plus attentive ». La solution au manque d'objectivité dans les disciplines sociales et humaines serait donc à chercher dans un changement d'attitude de la part du sujet à l'égard de l'objet étudié : l'observateur doit se considérer comme un sujet d'observation totalement étranger et extérieur à l'objet qu'il étudie – cet objet fût-il un ensemble de faits sociaux, c'est-à-dire humains. Il faut, poursuit Durkheim, que « le sociologue se mette dans l'état d'esprit où sont physiciens, chimistes, physiologistes, quand ils s'engagent dans une région encore inexplorée de leur domaine scientifique ».

En vérité, la proposition est beaucoup moins simpliste qu'il n'y paraît : l'erreur contre laquelle Durkheim veut prémunir le sociologue, c'est de croire qu'on peut rejoindre et comprendre le social à partir de l'individu, comme si le phénomène social n'était que l'expression macroscopique d'une réalité fondamentalement et ultimement individuelle. Pour Durkheim, le phénomène social, bien loin de devoir être considéré comme l'effet ou l'émanation de réalités individuelles, est en fait autonome et premier par rapport à l'individu. La société n'est pas le résultat d'un agrégat ou même d'une association d'individus, parce que ceux-ci ne doivent ce qu'ils sont qu'à leur appartenance sociale. Autrement dit, la société définit une réalité première qui forme les individus. Rien ne serait donc plus vain que de prétendre appréhender les faits sociaux à partir de modèles psychologiques, supposés éclairer la compréhension des conduites individuelles. Il fait étudier le social à partir de lui-même : « La cause déterminante d'un fait social doit être cherchée parmi les faits sociaux antécédents, et non parmi les états de conscience ». Ce principe éclaire la conviction qu'a Durkheim d'une possible objectivité dans l'investigation sociologique : le dualisme sujet / objets serait en effet garanti par la différence de nature qu'il faut établir, en sociologie, entre le sujet (qui est un individu) et l'objet (un fait social, rigoureusement hétérogène à la réalité individuelle). Parce que l'observateur est supposé ne rien emprunter à son

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

expérience personnelle et tout puiser à même la réalité sociale, Durkheim le suppose étranger à son objet. La sociologie serait-elle seule, parmi les sciences humaines, à satisfaire aux exigences scientifiques de l'objectivité et de neutralité de l'observation – et ainsi à pouvoir prétendre au titre de science ?

Même inversée, la relation causale entre société et individu ne garantit pas l'extériorité ni donc la neutralité du point de vue sociologique : si les individus doivent d'être ce qu'ils sont à la société, peut-on vraiment tenir l'observateur pour étranger à la réalité sociale qu'il prend pour objet ? Le fait de ne pas pouvoir appliquer les lois ou les modèles de la psychologie à l'étude des phénomènes sociaux n'implique aucunement que le sociologue puisse être considéré comme un sujet faisant face à son objet. Durkheim considère en effet que les consciences individuelles (y compris donc celle du sociologue) dépendent, physiquement aussi bien que moralement et intellectuellement, de la vie sociale : dans ces conditions alors, on voit mal comment l'observateur, produit de cette réalité, pourrait revendiquer un point de vue authentiquement extérieur à l'objet étudié – lequel ne serait dans le fond ni plus ni moins que sa matrice…

On objectera peut-être que ce qui n'est pas possible en sociologie l'est en ethnologie, où l'observateur est réellement et radicalement étranger à la société qu'il étudie. N'est-ce pas dans l'ethnologie qu'il faudrait alors chercher les conditions d'une observation aussi objective que dans les sciences naturelles ? Force est de répondre négativement à cette question, pour plusieurs raisons. En premier lieu, l'ethnologue ne peut pas être considéré comme un observateur absolument impartial : issu d'une société donnée, supposée lointaine (par hypothèse), il n'arrive évidemment pas sur le terrain sans un certain nombre de valeurs, de convictions ou d'habitudes qui vont, d'une manière ou d'une autre, conditionner ses observations. Elles peuvent contribuer à brouiller l'observation, ou à tout le moins la rendre bien moins transparente à l'objet qu'on ne pourrait le croire. En contrepartie, ne pas appartenir à la société qu'on étudie peut poser des problèmes spécifiques, tout aussi préjudiciables à une observation parfaitement objective : il faut pouvoir déterminer ce qui est signifiant et ce qui ne l'est pas, sans que la culture de l'observateur ne perturbe, voire ne parasite, l'observation. Savoir distinguer ce qui est important de ce qui ne l'est pas n'est certes pas une difficulté propre à l'ethnologue : dans le domaine des sciences exactes également, on sait bien que l'observation est très souvent conditionnée par les attentes, l'expérience et les croyances de l'observateur (cf. l'exemple de l'observation des taches solaires donné par Thomas Kuhn). Il n'en reste pas moins que dans le domaine de l'ethnologie notamment, où l'observateur a affaire à des semblables, l'observation

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 6 pages.